



Logement locatif et separation

Par Kiri96

Bonjour à tous,

Je suis séparé du père de mes enfants depuis environ deux ans. Malheureusement lui refuse cette séparation. Pour aider au tout, monsieur est malade alcoolique. Je vous laisse imaginer les tentions, les violences... Les heurts qu'il y a quotidiennement au sein de notre foyer. Nous en souffrons tous énormément. Mes enfants mineurs me supplient de trouver une solution afin de mettre un terme à cette situation.

D'autre part, monsieur a beaucoup de dette, il est dans l'incapacité de prendre en charge notre logement actuelle. Par contre, de mon côté je peux parfaitement assumer cette charge (je le fais déjà actuellement).

De plus, je travaille à mon domicile en tant qu'assistante maternelle. Si je quitte mon logement, je perdrais mon travail. En effet mes multi employeurs m'ont certes choisi pour mes aptitudes professionnelles mais aussi pour l'environnement que je peux offrir.

Je souhaite donc que monsieur quitte notre domicile, une maison individuelle en location, mais lui refuse. Il n'arrive pas à faire le deuil de notre famille. J'ai de la peine pour lui car je sais qu'il a peur car depuis des années il vit autour de sa maladie. Toutes les obligations parentales, charges domestiques lui sont étranger.

Au delà tout ça, tout ça me porte préjudice dans mon travail car monsieur est loin d'être discret dans ses excès. Nous vivons dans un petit village et les mauvaises presses font vite des ravages.

Nos enfants sont tout à fait ouvert à l'idée d'avoir 2 foyers à condition d'être chez leur père que quand il est sobre.

Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse. A court de discours, arguments... Nos amis, nos familles ont essayé de l'aider à accepter de partir mais on fait tous chou blanc.

Il me reste qu'une option, la voie juridique.

Ma question est la suivante :

Puis saisir le juge des affaires familiales afin de mettre un terme à cette situation.

Si oui comment ?

A quel coût ?

Moi et mes enfants n'inspirnt qu'à un peu de tranquillité.

Dans l'attente d'éclaircissement, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à mes questionnements.

Par chance

Le Juge aux Affaires Familiales (JAF) est un magistrat du Tribunal de Grande Instance (Tribunal de Grande Instance, le plus proche de votre domicile) qui intervient dans des situations de contentieux familiaux. Il peut être saisi par une personne seule ou conjointement..

Comment saisir le JAF en urgence

Certaines situations requièrent une saisine du JAF en urgence. C'est le cas, par exemple, de personnes victimes de violences conjugales, de mineurs mis à la porte de chez leurs parents ou encore de personnes dont le conjoint décide de partir avec leur enfant loin de leur domicile.

Afin que ces personnes puissent agir vite et ne pas attendre trop longtemps la convocation du juge, il existe une procédure particulière.

Voici les étapes à suivre pour saisir le JAF en urgence :

** Faire appel aux services d'un avocat et faire délivrer une assignation : faites-vous assister par un avocat afin de rédiger l'assignation (en cas de besoin, faites une demande d'aide juridictionnelle pour payer les honoraires) et justifier l'urgence de la situation. Même si cela n'est pas obligatoire, vous serez ainsi assuré de suivre la bonne procédure et d'être défendu. L'assignation peut aussi être rédigée par un huissier de justice.

** Contacter le greffe du JAF pour demander une date d'audience : le plus rapide est de se déplacer directement au sein du TGI dont vous dépendez.

** Délivrer l'assignation : faites appel aux services d'un huissier de justice du lieu de résidence de la personne que vous assignez en justice.

** Déposer au greffe du JAF un original de l'assignation : après avoir fait une copie de l'assignation, il est impératif de déposer un original au greffe avant l'audience. Il s'agit d'une étape obligatoire pour que l'affaire soit appelée"

il ne faut pas que votre ex soit mis au courant de vos démarches judiciaires....

Avez-vous déjà contacté les gendarmes quand votre mari est violent ?

"" contactez le 3919 Violence femme info""

préparez dans un sac (documents importants) si vous deviez quitter votre domicile avec vos enfants pour trouver refuge chez une voisine, une amie ou un proche